



— Conseil de Développement —

[www.pays-hautvaldesevre.fr](http://www.pays-hautvaldesevre.fr)

Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre  
2<sup>ème</sup> étage du Pôle Emploi – 7 boulevard de la Trouillette  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE CEDEX  
Tél. : 05 49 26 60 32 / Fax : 05 49 09 13 97  
Courriel : [contact@pays-hautvaldesevre.fr](mailto:contact@pays-hautvaldesevre.fr)

## Conseil de Développement

### Compte-rendu du 3 novembre 2011

Présents : ASSAILLY Sébastien – BAUDRY Erick – BERNAUDEAU Maryvonne – DUQUEROY Patrick – FREMAUX Gérard – HERAUD Christian – LA COGNATA Gérard – POUGNARD Jean-Yves – RIERA Jean-Claude – RUBINGTON Pascale – TROUVE Camille – COURT Emilie (Pays HVS).

Excusés : ARNOUX Guy – COSSET Joël (Pays HVS) – FOUGERES Delphine – FURSTOSS Vincent – GUERRY Bruno – HIGELIN Jean-Marc – MALVEILLE Jacques – RUBINGTON Antoine – SABOUREAU Alain – TABUTEAU Guy-Jean .

Absents : ARDOIN Chantal – AUBIN Daniel – AUZURET Patrice – BORREGO-Anne Marie – BUSSONIERE Serge – CACLIN Philippe – COYNAULT Gilbert – DAMIENS Olivier – GAUTIER Fredy – GEORGEON Annick – LARGEAUD Roger – LAVAUT Claude – LE POIVRE Bruno – MONNEREAU Fabrice – PASQUET Gilles – PETIT Patrice – QUONIAM Christian – RIDOUARD Christian – RIDOUARD Michèle – SABOURIN Emmanuel – VIEILLARD Jean-Paul.

---

Michel d'ARAUJO ne participera plus au Conseil de Développement (CD).

Un tour de table est réalisé.

Afin de permettre aux personnes intéressées de se faire une première impression du fonctionnement du CD, il a été proposé de participer à une première réunion en tant qu'invité avant devenir membre.

Deux invités participent donc à cette réunion :

- BERNAUDEAU Maryvonne est retraitée, elle a travaillé à l'Institut Médico-Educatif (IME) de Vilaine.
- DUQUEROY Patrick est chef d'entreprise à Saint-Maixent-l'École et il est particulièrement intéressé par l'Économie Sociale et Solidaire.

#### **1.- Validation du compte-rendu de la séance plénière du 8 septembre 2011**

#### **2.- Echange autour du Comité Syndical du 15 septembre et du 20 octobre 2011**

Erick BAUDRY propose que le CD émette un avis en réaction à l'intervention de Monsieur Gérard GRILLON lors du Comité Syndical du 20 octobre 2011, au sujet de l'absence de projet politique du Pays et selon lequel : « *le Pays est simplement le relais d'un Conseil de Développement* » et « *C'est au Conseil de Développement de définir ce projet et aux élus de le mettre en œuvre* »

Les membres du CD trouvent ces propos maladroits et regrettent qu'aucun élu ne soit intervenu pour rectifier cette erreur et rappeler que la responsabilité de l'élaboration du projet politique ne relève pas du Conseil de Développement mais bien des élus.

Un avis permettra de rappeler aux élus les missions du Conseil de Développement mais aussi qu'il y a des projets politiques sur le territoire. Le CD a déjà appelé de ses vœux en novembre dernier l'élaboration d'un projet politique dans le cadre de son avis sur la fusion des Communautés de Communes. Enfin et surtout, il faudra rappeler que le CD est à la disposition des élus pour travailler avec eux sur la construction du projet.

Voici le texte finalisé de l'avis :

*Suite au Comité Syndical du 20 octobre 2011, le Conseil de Développement souhaite réagir aux prises de position à propos de l'absence de projet politique du territoire et notamment à une opinion selon laquelle ce serait au « Conseil de Développement de définir ce projet et aux élus de le mettre en œuvre ».*

*Les membres du Conseil de Développement tiennent ainsi à rappeler que l'élaboration d'un projet politique relève d'abord de la responsabilité des élus.*

*Lieu d'échanges et d'expression pour les citoyens, force de propositions et d'initiatives sur le devenir du Pays, le Conseil de Développement ne constitue pas un organe décisionnel mais **consultatif**. Celui-ci n'a en aucun cas vocation à se substituer aux élus pour élaborer le projet politique du territoire. Le Conseil de Développement permet d'**associer les acteurs de la vie civile** (associations, acteurs socio-économiques et habitants) aux réflexions et projets mis en œuvre sur le territoire du Pays du Haut Val de Sèvre.*

*Rappelons également que la **Charte de Développement Durable** du Pays du Haut Val de Sèvre, validée en octobre 2004, est un document qui détermine la stratégie du territoire en matière économique, sociale, culturelle, de gestion de l'espace et d'organisation des services pour la période 2005-2015.*

*Aussi le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) définit les objectifs en matière de développement et d'aménagement du territoire pour une croissance raisonnée et durable du territoire.*

*Il est indispensable de faire vivre ces deux **projets politiques** auxquels ont contribué les membres du Conseil de Développement.*

*Le Conseil de Développement avait déjà, dans son avis du 24 novembre 2010, appelé de ses vœux l'élaboration d'un projet politique qui puisse être le ciment d'une communauté de communes à l'échelle du Pays et permettre la réalisation de projets d'envergure sur le territoire, une cohérence et une meilleure efficacité du développement économique, et le développement des ambitions sociales, culturelles et touristiques du Pays du Haut Val de Sèvre.*

*En tant que **force de proposition**, le Conseil de Développement est à la disposition des élus afin de leur apporter un regard extérieur « citoyen » et participer à leur côté à la construction de ce projet.*

Christian HERAUD précise qu'il ne partage pas la vision du CD au sujet d'une fusion à 22 mais qu'il respecte le point de vue de la majorité.

Gérard LA COGNATA estime que le terme de projet politique n'est pas approprié. Pour lui le terme politique renvoie à l'art et la manière de gouverner et à l'organisation des pouvoirs et des institutions ce qui n'est pas le cas à l'échelle du Pays.

Gérard FREMAUX précise que étymologiquement « politique » vient du grec « polis » qui signifie cité, et donc « politique » signifie « ce qui est relatif à la vie de la cité »

Emilie COURT explique que dans ce contexte, il s'agit bien ici de politique locale, des projets qui touchent à l'organisation du territoire, à son aménagement, à son économie...

Jean-Yves POUGNARD propose de mettre le terme projet politique entre guillemets.

Erick BAUDRY propose de conserver ce thème tel quel puisque c'est celui qui est utilisé par les élus.

Gérard LA COGNATA accepte que le terme projet politique soit conservé.

### Diffusion de l'avis :

Débat sur l'opportunité de transmettre l'avis à tous les élus du Pays dans un souci d'information et de pédagogie puisque ce texte clarifie le rôle du Conseil de Développement.

Finalement, il a été décidé de diffuser l'avis uniquement aux membres du Comité Syndical, les personnes ne participant pas à cette instance risquant de ne pas comprendre l'avis.

### **3.- Renouveau du Bureau et de la Coprésidence**

Pascale RUBINGTON propose sa candidature au poste de Coprésidente. Aussi, elle souhaite soutenir Erick BAUDRY à ce poste et contribuer à faire vivre cet espace d'expression citoyenne. Elle souligne la qualité du travail déjà réalisé par le CD.

Cette candidature est approuvée à l'unanimité par les membres du CD.

Gérard LA COGNATA annonce qu'il démissionne du Bureau car il n'a plus le temps de s'impliquer dans cette instance. Il reste membre du CD.

A ce jour, le Bureau n'est donc plus composé que de 6 membres :

- Sébastien ASSAILLY
- Erick BAUDRY
- Fabrice MONNEREAU
- Jean-Claude RIERA
- Pascale RUBINGTON
- Alain SABOUREAU

Jean-Claude RIERA alerte de la nécessité que de nouveaux membres du CD s'investissent dans le Bureau du CD.

Emilie COURT précise que le Bureau a pour mission d'animer le CD et de préparer les séances plénières. Aussi en moyenne une réunion de Bureau précède chaque séance plénière.

Pour l'instant, il n'y a pas de nouvelle candidature pour le Bureau.

### **4.- Bilan de la participation du Conseil de Développement aux forums des associations**

Les forums des associations constituent un moment privilégié pour rencontrer les habitants et associations.

A propos du renouvellement des membres du CD, une dizaine de contacts a été pris lors des forums à Sainte-Néomaye et à Saint-Maixent-l'École. Contrairement à l'année précédente, les fiches d'inscriptions n'ont pas été remplies aussitôt. Il a plutôt été proposé de venir à une première réunion avant de s'engager. Aussi, un bilan d'activité et la date de la prochaine réunion ont été transmis aux personnes intéressées qui ont également été inscrites à la lettre d'information du pays.

L'année dernière sur les 7 personnes inscrites, seules 2 participent régulièrement au CD.

Il semble indispensable aujourd'hui de poursuivre cet effort de mobilisation de nouveaux membres.

Gérard FREMAUX rappelle qu'il ne faut pas négliger les débats citoyens comme occasion de communiquer sur le CD et mobiliser de nouveaux membres.

## **5.- Balade citoyenne autour de la problématique de l'accessibilité (création d'un groupe de travail)**

Les objectifs de la « balade citoyenne » seraient de sensibiliser élus et habitants par le biais d'une mise en situation de handicap (moteur, visuel ou auditif) sur un parcours déterminé dans le centre ville de Saint-Maixent-l'École par exemple. Aussi, un temps d'échange collectif avec un spécialiste pourrait conclure ce temps...

Il est proposé de réaliser cette ballade le samedi matin pour profiter du dynamisme de Saint-Maixent-l'École le jour du marché. Elle pourrait être organisée en avril.

Un groupe de travail est chargé de préparer ce débat.

Composition du groupe de travail :

- Gérard FREMAUX
- Erick BAUDRY
- Sébastien ASSAILLY
- Maryvonne BERNAUDEAU
- Christian HERAUD

Le groupe reste ouvert à d'autres personnes intéressées.  
La date sera fixée via DOODLE.

## **6.- Présentation et échange autour du rapport d'évaluation de la Charte de Développement Durable sur l'objectif stratégique « intervenir offensivement en soutien au tissu économique »**

Jean-Yves POUGNARD et Jean-Claude RIERA présentent le travail d'évaluation sur la mise en œuvre de **l'objectif stratégique « intervenir offensivement en soutien au tissu économique »** de la Charte de Développement Durable (Cf. diaporama en pièce jointe).

Jean-Claude RIERA explique que malgré le caractère séduisant du terme d'intervention offensive, cet objectif ne s'est que peu concrétisé dans les politiques menées sur le Pays. Un élément révélateur est l'absence d'élu référent sur la thématique économie avant 2008. Aussi, jusqu'à ce travail les questions touchant au développement économique n'avaient jamais été abordées par le CD.

Pour autant, le Pays est intervenu par le biais des Ateliers de la Création, dispositif financé par la Région Poitou-Charentes (cf. état des lieux). Il a ainsi pu apporter une réponse à cet objectif stratégique en proposant un accompagnement des entreprises ; en facilitant le maintien, la reprise et la création d'entreprise ; mais aussi, en oeuvrant pour le développement de lieux d'échanges (formations, réunions d'information...) ; et enfin, en travaillant en réseau avec les acteurs de l'économie.

Cependant, les élus n'ont pas souhaité doter le Pays du Haut Val de Sèvre d'une mission de coordination en matière de développement économique. Une mission qui a pu être développée sur d'autre territoire comme sur le Pays Mellois (mise en cohérence des objectifs de maintien et de développement économique, interlocuteur unique pour les porteurs de projets, développement des démarches marketing et communication commune).

Une réflexion prospective globale allant au-delà des logiques concurrentielles reste pourtant indispensable à une intervention offensive. Pour le groupe de travail, il est primordial d'élaborer une stratégie pour valoriser le potentiel de développement économique du Pays (107 hectares de zones d'activités aménageables ; pour comparaison, le Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération de Niort fait état de 120 hectares zones d'activités aménageables). Pour construire une stratégie offensive, il est rappelé l'importance de s'appuyer sur des groupes de réflexions (BRAIN TRUST, THINK TANK...). Aussi, au delà du développement économique endogène, « fondé sur les ressources et les réalités locales » souligné dans la charte, le groupe de travail a également insisté sur l'importance et la complémentarité d'un développement exogène (attirer le capital, rechercher des investisseurs).

Le Schéma de Cohérence Territoriale constitue déjà une opportunité de mise en cohérence et de développement des politiques économiques comme en témoigne le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui vient d'être validé. Une intercommunalité à l'échelle du Pays du Haut Val de Sèvre permettrait d'aller plus loin dans cette dynamique.

### **Quelle suite donner à ce travail ?**

Patrick DUQUEROY précise que si l'on s'en tient aux missions du CD, la première partie qui consiste à éclairer la décision est réalisée, il reste maintenant à faire ce travail de proposition.

Pour Jean-Yves POUGNARD, au-delà de l'envie, il est nécessaire d'avoir une expertise sur ces questions pour pouvoir faire des propositions crédibles.

Emilie COURT explique que les membres du Conseil de Développement sont détenteurs d'une expertise d'usage comme en témoigne ce travail mais aussi ce qui a pu être fait sur les déplacements et la mobilité. Aussi en fonction des thématiques abordées, il est possible de mobiliser des personnes ressources du territoire, de s'appuyer sur ses forces vives.

Jean-Claude RIERA, pense que le groupe doit s'élargir pour pouvoir faire un véritable travail de propositions.

La prochaine séance plénière pourra permettre de définir des modalités de travail sur ces problématiques.

### **Diffusion aux élus ?**

Erick BAUDRY propose que ce travail très intéressant soit diffusé aux élus du Pays.

Jean-Claude RIERA est réservé sur l'éventualité de présenter ce travail lors d'un Comité Syndical.

Le rapport pourrait être présenté après l'élaboration des propositions aux élus du Pays, mais il faudra définir la formule la plus appropriée : envoi du rapport dans son entier ou seulement d'une synthèse des conclusions du rapport.

Emilie COURT rappelle qu'un article pourra être réalisé sur le site Internet du Pays.

## **7.- Questions diverses**

### **▪ Rencontres régionales des Pays de Poitou-Charentes le 3 novembre à Ruffec**

Erick BAUDRY, Pascale RUBINGTON et Camille TROUVE ont participé à ces rencontres.

### **▪ Coordination Nationale des Conseils de Développement**

Cette année encore, il est décidé de ne pas adhérer en raison du temps d'investissement et des déplacements nécessaires à une réelle implication dans cette structure. Cependant, l'ouvrage sur les Conseils de développement sera commandé par le Pays.

---

La séance est levée à 20h45.